



MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

Au Conseil général de l'Abergement

L'Abergement, le 22 mai 2023

Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2022

Préavis municipal n° 01/2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2022.

Gestion 2022

Administration générale (B. Lebeurier)

Le Conseil général, composé de 41 membres, s'est réuni à 2 reprises.

Au 31 décembre 2022, la commune comptait 260 habitants. Durant l'année, il y a eu 33 arrivées, 4 naissances, 24 départs et 4 décès.

A l'occasion du 1^{er} août, la population a été invitée à un délicieux repas préparé et servi par L'Abbaye. Nous les remercions chaleureusement.

Finances (B. Lebeurier)

Les comptes 2022 font l'objet d'un rapport distinct.

Affaires sociales (S. Dumoulin)

ARAS-JUNOVA : le coût pour les communes reste inchangé pour l'ARAS soit Fr. 15.- par habitant et Fr. 250.- par voix (1 pour L'Abergement).

Concernant le but optionnel AJOVAL, le nombre d'heure consommées est de 3'041 pour un montant de Fr. 8'477.53.- et de Fr. 17'727.46.- pour la part calculée au nombre d'habitants.

UAPE Les Renardeaux : Heures consommées : 269 pour un montant de Fr. 1'990.-.

UAPE Lignerolle : Heures consommées : 570 pour un montant de Fr. 6'508.95.

Police des constructions (V. Lambercy)

Six autorisations municipales pour des travaux de minime importance ont été accordées ainsi que deux dispenses d'enquête. Trois constructions ont été mises à l'enquête publique.

ASIOR/Ecole (V. Lambercy)

En 2022, l'Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Région (ASIOR) comptait 1'453 élèves (1'048 en primaire et 405 en secondaire), ce qui correspond à 40 élèves de plus qu'en 2021. Au 31.12.2022, 20 élèves de l'Abergement étaient en primaire et 8 en secondaire.

Comptes 2022 (participation communes) : Fr. 5'079'775.-.

Le coût total pour L'Abergement, y compris les transports, s'élève à Fr. 107'681.71 (moins Fr. 10'000.- pour la location de la grande salle). Le coût des transports seuls étant de Fr. 25'756.03.

Le 12 mai 2022, le Conseil intercommunal a accepté le préavis concernant la demande d'octroi d'un crédit de construction d'un nouveau bâtiment scolaire primaire avec accueil parascolaire sur la commune de Montcherand. A la suite, le CODIR a adjugé les travaux à l'Entreprise JPF constructions. Les travaux ont débuté le 6 novembre 2022.

Eau / EU / EC (B. Barbey)

Des contrôles réguliers des sources, captages et fontaines sont effectués.

Nous avons changé la vanne d'entrée d'eau du stand de tir et avons également modifié une conduite d'eau au Chemin de Yenet (réduction de 1,5m. de conduite pour supprimer un « bras mort »).

Compteurs : Relevé des compteurs avec le système Radio avec des passages dans quelques habitations où le système n'est pas installé.

AIMS : Le conseil intercommunal de l'AIMS s'est réuni le 09 novembre 2022.

AIVM : Le conseil intercommunal de l'AIVM s'est réuni le 05 octobre 2022. La pose des compteurs y a été voté et accepté.

Bâtiments (B. Barbey)

Maison de commune :

- Rafraîchissement de l'appartement du rez-de-chaussée suite au changement de locataire. Peinture refaite ainsi que le changement des 2 cuvettes de WC.

Eglise :

- Rien à signaler.

Ancien collège :

- Contrôle de l'installation de chauffage et changement de l'échangeur sous garantie.
- Détartrage et changement du corps de chauffe du boiler de l'appartement des combles.

Grande salle :

- Suppression d'un boiler et remplacement d'un autre avec pontage.
- Pose d'un déshumidificateur à l'abri PC (aux archives).
- Installation d'une pergola à côté du petit terrain de foot.
- Installation d'une climatisation au local de stockage de La Petite Epicerie.

Refuge :

- Vidange de la fosse.

La Petite Epicerie

- Modification de la climatisation.

Comptes 2022

Le résultat des comptes 2022 se présente comme suit :

Charges :	Fr. 1'775'801.82
Revenus :	Fr. 1'850'776.98
Excédent de revenus :	Fr. 74'975.16

Quelques commentaires sur les postes montrant des différences significatives avec le budget :

2 Finances

210 Impôts

400.00 Augmentation non prévisible des revenus de l'impôt sur le revenu liée à un héritage idem à 2021 (Fr. 134'798.-).

400.01 Augmentation non prévisible des revenus de l'impôt sur la fortune liée à un héritage idem à 2021 (Fr. 137'522.-).

220 Finances

352.04 Estimation du solde dû à la péréquation suite à l'augmentation du point d'impôt en lien avec l'augmentation des revenus de l'impôt sur la fortune et sur le revenu (Fr. 135'000.-).

3 Domaines et bâtiments

351 Maison de Commune

311.00 En particulier, achat d'un défibrillateur (Fr. 2'306.95).

315.00 En particulier, remplacement du four dans l'un des appartements et remplacement d'un extincteur (Fr. 2'261.50).

352 Grande Salle

332.00 Solde de l'amortissement pour le local coulage de 2007 (Fr. 26'500.-).

380.00 Provision pour le remplacement des volets qui a été effectué en 2023 (Fr. 22'000.-).

353 Congélateur

314.00 Intervention de TopClimat pour le congélateur qui était trop chaud (Fr. 1'240.-).

356 Bâtiments divers « refuge, stand, couverts »

318.05 Mandat BR+ pour l'immatriculation du nouveau refuge au Registre Foncier (Fr. 1'706.-).

501.00 Investissement assainissement butte de tir moins conséquent que prévu car la quantité de terre très polluée a été moins importante et les heures de travail moins élevées.

661.00 La subvention sera versée en 2023.

4 Travaux

430 Routes

314.04 Pose d'une barrière sur le mur du parking (Fr. 3'015.-).

332.00 Solde de l'amortissement pour l'éclairage public 2005 « séparatif » (Fr. 40'489.-).

380.00 Provision pour les travaux de la route des Grands Prés (Fr. 20'000.-).

6 Police

610 Corps de police

351.02 Estimation du solde dû à la réforme policière suite à l'augmentation du point d'impôt en lien avec l'augmentation des revenus de l'impôt sur la fortune et le revenu (Fr. 11'000.-).

7 Sécurité Sociale

720 Prévoyance sociale cantonale

351.02 Estimation du solde dû à la facture sociale suite à l'augmentation du point d'impôt en lien avec l'augmentation des revenus de l'impôt sur la fortune et le revenu (Fr. 11'000.-).

8 Services industriels

810 Service des eaux

312.01 Estimation basée sur la consommation 2020 mais il y a eu moins de consommation (Fr. 24'668.-).

380.04 Attribution au fonds de réserve due à peu de travaux d'entretien et à moins d'achat d'eau à l'AIMS.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT,

- vu le préavis municipal n° 01/2023, du 22 mai 2023 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion, chargée d'étudier le rapport sur la gestion et les comptes 2022 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la gestion de la Municipalité pour l'année 2022,

Article 2 : d'adopter les comptes 2022, se bouclant par un **excédent de revenus de Fr. 74'975.16**, tels que présentés par la Municipalité,

Article 3 : d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

Approuvé par la Municipalité le 22 mai 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Bertrand Lebeurier



La Secrétaire

Delphine Humblet